

Bilan d'activité de la cellule de veille sanitaire des épandages

Lu pour Vous

La cellule nationale de veille sanitaire vétérinaire des épandages de boues :

La garantie de l'innocuité des pratiques d'épandage des boues est un déterminant fort de la pérennité de cette filière de valorisation. Une cellule de veille sanitaire vétérinaire des épandages a été mise en place depuis 1997 dans le cadre d'un partenariat des écoles nationales vétérinaires et de l'ADEME.

La cellule de veille utilise le réseau des centres anti-poison vétérinaires des écoles nationales vétérinaires afin de recevoir des déclarations de cas de pathologies animales potentiellement reliés à un épandage de boues. Le fonctionnement de la cellule est présenté dans la plaquette d'information téléchargeable sur le site de l'ADEME.

Chaque année, le comité de pilotage de la cellule, réunissant les écoles vétérinaires, l'ADEME et des institutions publiques et privées (Ministère de l'environnement, Syndicat des Professionnels du Recyclage en Agriculture, Missions déchets, DDASS, et DSV) dresse le bilan des cas. Les résultats sont diffusés sous forme d'un bilan annuel d'activité.

Depuis 1997, six bilans ont été diffusés. A ce jour, sur 32 appels, l'épandage de boues n'a jamais été incriminé comme élément causal de maladies déclarées sur des troupeaux.